

Le ROUGE & LE VERT

LE JOURNAL DE L'ADES

Juillet - Septembre 2006 • N°102 • 2

SOMMAIRE

IL L'A FRAPPÉ La saga du stade	p.1
PRIVATISATION DE GEG GEG : la privatisation de Carignon en 1986 était illégale !	p.2
DÉPLACEMENTS La consultation a fait pschitt... !	p.3
PDU Le projet de PDU adopté par le SMIC	p.3
POLITIQUE Le retour du corrompu	p.4

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR

LE ROUGE & LE VERT
12 rue Voltaire
38000 Grenoble

Pour une alternative citoyenne

La ville de Grenoble et l'agglomération font face à une crise multiple :

- une crise politique où les exécutifs n'en font qu'à leur tête, les habitants sont justes bons pour donner leur avis tous les 6 ans lors des élections, ensuite, ils ne comptent plus ;
- une crise sociale très grave à l'image de ce qui se passe au niveau national, les inégalités se creusent et un grand nombre d'habitants n'ont plus les moyens de se loger de se soigner et de vivre dignement. Seule la présence de services publics essentiels au juste prix et des politiques sociales adaptées peuvent permettre d'éviter le pire ;
- une crise écologique majeure avec le changement climatique et les pollutions (air, bruit...) qui impose des changements profonds dans les manières de vivre à l'avenir : changement dans les modes de déplacement (non à la rocade nord), maîtrise des énergies, urbanisme repensé résistant à la périurbanisation...

Un sursaut citoyen doit avoir lieu lors des prochaines élections municipales, qui refuse à la fois les solutions du passé avec le retour du corrompu et de ses affidés, et le mode de gouvernance du parti socialiste soutenu par le PC et GO, qui a montré ses tares antidémocratiques. Il est important pour lutter à la fois contre la désespérance, l'abstention ou la fuite dans des dénonciations stériles, de pouvoir offrir une nouvelle chance à la ville et à l'agglomération en regroupant très largement les citoyens qui veulent participer activement à la construction d'un avenir viable pour tous.

Nous ne partons pas de zéro : les militants écologistes et leurs élus ont acquis une grande expérience dans le traitement de nombreux dossiers municipaux et de nombreux habitants ont montré leurs capacités à être force de proposition sur les questions quotidiennes comme plus générales.

Nous sommes persuadés que Grenoble peut revenir à la pointe de l'innovation citoyenne et sociale, à condition qu'elle rompe avec les pratiques politiques traditionnelles, c'est pourquoi nous appelons à la constitution d'un vaste rassemblement citoyen autour des idées de démocratie participative, de solidarité pour lutter contre les exclusions et de l'écologie pour préparer un monde viable pour les générations actuelles et futures.

Le bureau de l'ADES

IL L'A FRAPPÉ

La saga du stade

Le 27 juillet, le juge des référés du Tribunal administratif estime qu'il n'y a pas lieu de suspendre les permis de construire du stade et du parking. Donc les travaux continuent. Mais revenons un peu sur le déroulement des travaux. En juillet 2005, une commission d'appel d'offres décide de confier à l'entreprise Demathieu et Bard la construction du gros œuvre du stade et du parking. Les marchés sont signés fin 2005 par le président de la Métro et le maire. Les travaux commencent début 2006.

Le juge des référés de la Cour administrative d'appel de Lyon estime que les permis de construire du stade et du parking sont périmés depuis le 1^{er} septembre 2005 (donc avant le début des travaux de gros œuvre). Faute de travaux engagés pendant l'année suivant la délivrance du permis initial (ce qui est dû d'abord au vote précipité des élus Métro sur un projet mal ficelé).

Le 15 février 2006, pour poursuivre néanmoins les travaux, le maire de Grenoble délivre un permis de construire bidon pour le stade. Permis qu'il retirera fin avril 2006 juste avant que le juge des référés ne suspende ce permis évidemment illégal car ne respectant pas les règlements d'urbanisme.

Le 8 mars 2006, le maire délivre enfin un nouveau permis de construire pour le parking et le **28 avril 2006** pour le stade. La ville et la Métro contestent que les permis initiaux soient périmés et demandent au Conseil d'État de casser l'ordonnance du juge des référés du 10 mai refusant la prorogation du permis initial du stade, mais le Conseil d'État n'admet pas leur recours. En conséquence, les travaux de gros œuvre ont débuté sans permis de construire (soit ils étaient périmés, soit ils ont été retirés définitivement).

On peut donc affirmer maintenant qu'il y a eu passage en force de la Métro et de la Ville au mépris de la légalité.

Il reste à la justice à se prononcer sur la légalité des permis initiaux (bien que périmés) et des nouveaux permis ainsi que sur la légalité des travaux eux-mêmes et sur le versement de la subvention de la région pour le stade.

L'histoire n'est donc pas achevée et la Métro commence à s'interroger sur la gestion et le fonctionnement du stade. Là aussi, des difficultés juridiques sérieuses pointent à l'horizon et les estimations des coûts de fonctionnement commencent à être connues.

Sur ce dernier point, rappelons encore une fois que les élus se sont prononcés pour un investissement en ne connaissant pas clairement les conséquences sur le fonctionnement.

En 2000, les experts leur ont avancé le chiffre d'environ 0,5 M de fonctionnement annuel (en euros 2007), alors que les premières estimations actuelles s'approchent de 3 M annuel, en dehors des frais de fonctionnement des activités payées par les entreprises privées installées dans les locaux d'animation urbaine : commerces, locaux du GF38...!

Le stade, s'il se termine, ne servira que 30 fois par an pour des spectacles à but lucratif, et non pour des activités sportives d'intérêt général, ce sera un boulet financier pour de longues années. Il faudra que la Métro paye environ 6 M de frais de fonctionnement chaque année pour couvrir les intérêts des emprunts et le fonctionnement normal.

Il faut avertir dès maintenant le GF38 qu'il devra prévoir un fort budget pour la location du stade. Peut-être commencera-t-il à regretter le stade Lesdiguières !

Le ROUGE & LE VERT
n°102
juillet
septembre
2006
• p.1

GEG : la privatisation de Carignon en 1986 était illégale !

Le 11 juillet 2006, la cour administrative d'appel (CAA) de Lyon donne raison à R. Avrillier qui contestait la régularité de la concession des services publics de la distribution du gaz et de l'électricité à GEG par A. Carignon en avril 1986.

Une histoire édifiante

La ville de Grenoble exploitait directement la distribution du gaz depuis 1886 et celle de l'électricité depuis 1903. Durant l'occupation sous l'administration vichyste, le service public a été privatisé. À partir de 1945, ces services ont été exploités par une régie municipale, dotée de l'autonomie financière.

Pendant la dernière guerre, profitant de la collaboration, la Lyonnaise de l'Éclairage (qui allait devenir la Lyonnaise des Eaux) s'était approprié ce fromage. À la Libération, le conseil municipal de Grenoble avait cassé cette décision.

40 ans après, Alain Carignon et ses sbires privatisent la régie dans des conditions qui en disent long sur leurs méthodes.

En catimini, à Paris, est créée en 1985 une société anonyme « *Le Peltier Investissement* ». En février 1986, elle change de siège social pour Grenoble ; Pierre Gascon (à l'époque 1^{er} adjoint de Carignon) devient le PDG, et le nom change pour : Gaz Électricité de Grenoble – GEG. En 1985, A. Carignon signe un contrat d'apport de l'actif de la régie communale du gaz et de l'électricité à la société GEG en échange d'une prise de participation de la ville dans le capital de la société GEG qui se transforme alors en société d'économie mixte, 28% des actions sont apportées par une filiale de la Lyonnaise des Eaux.

En avril 1986, A. Carignon signe la convention de délégation entre la ville et la SEM GEG où il est précisé que GEG livre gratuitement à la ville l'électricité pour l'éclairage public (qui devrait être payé par le contribuable).

Il est dommage que ces prises illégales d'intérêts (M. Gascon était très intéressé à l'affaire), n'aient pas pu être jugées.

Un recours contre la délibération du 22 mars 1985 qui « privatise » la régie est déposé par le syndicat CFDT de la régie et les élus du groupe PS (dont Annie Deschamps et Jean-Paul Giraud) auprès du tribunal administratif (TA) de Grenoble. Le 12 février 1986, le TA rejette ce recours ; les requérants font appel au Conseil d'État qui rejette leur appel le 28 juin 1989.

Que dit l'arrêt de la CAA du 11 juillet 2006 ?

- La décision de signer la convention de délégation d'avril 2006 méconnaît à la fois l'obligation de mise en concurrence pour le marché de l'éclairage public et aussi le principe d'équivalence entre le tarif et les charges du service public à caractère industriel et commercial rendu à l'utilisateur.

- Le maire n'a pas été habilité par le conseil municipal à signer le contrat d'apport obligeant la ville à aliéner les éléments d'actif de sa régie contre des actions émises par GEG.

Ceci implique que la Ville de Grenoble recherche par tous les moyens la résolution de ses engagements et la cour enjoint au maire de saisir dans les 6 mois le juge du contrat, afin de lui faire constater la nullité de la convention d'avril 1986, ainsi que le contrat d'apport s'il n'a pu dans ce délai parvenir à ce résultat par voie transactionnelle.

Conclusion

Depuis 20 ans, la gestion des services du gaz et de l'électricité à Grenoble est illégale, les tarifs de l'électricité aux usagers sont illégaux. Les usagers payent leur électricité trop chère car ils payent l'éclairage public qui ne doit pas être mis à leur charge, cela évitait d'augmenter les impôts (encore des impôts cachés dans les factures d'un service public, A. Carignon était le spécialiste de la chose avec l'eau, le chauffage...). Ceci est d'autant plus injuste que tous les usagers, quel que soit leurs revenus, payent leur électricité alors que de nombreux contribuables sont exonérés de la taxe d'habitation ou dégrèvé.

Depuis le rapport de la Chambre régionale des comptes de mars 2001 sur GEG, M. Destot savait que cette gestion de l'éclairage public ne pouvait pas continuer et qu'il y avait un sérieux doute quant à la légalité de la convention et pourtant, comme d'habitude, il n'a pas voulu régler cette question. Il y est maintenant contraint dans une période encore plus difficile. Comme dans le dossier de l'eau, il préfère attendre et laisser pourrir la situation au lieu de l'affronter franchement, avec le secret espoir que les choses s'arrangeront avec le temps. Un autre dossier risque d'exploser en pleine campagne électorale, celui de la Compagnie de Chauffage, il serait grand temps de le prendre à bras le corps.

Et maintenant ?

Une chose est sûre : la convention de délégation ainsi que le contrat d'apport n'ont jamais existé. Donc il faut remettre les choses à plat et revoir l'ensemble des questions liées à la gestion des services publics de distribution du gaz et de l'électricité ainsi que de l'éclairage public.

Comme les personnels de la régie et les élus PS en 1986, nous étions contre cette privatisation, nous le restons. Pour de nombreuses raisons, la solution du retour en régie est la meilleure solution. C'est la solution qui assure le maintien de l'ensemble du personnel dans la même structure et avec le même statut. C'est la solution qui assure à long terme qu'il n'y aura plus de dividendes versés à des actionnaires privés qui n'apportent rien au service. C'est la solution qui permettra l'évolution la plus facile des modalités de gestion de ces services dans une situation délicate et complexe due à l'ouverture à la concurrence pour l'approvisionnement en gaz et électricité des usagers.

Il serait surprenant de voir le PS s'opposant nationalement à la privatisation de GDF, ne pas vouloir reprendre localement en régie un service dont ils avaient combattu la privatisation.

Selon la théorie de l'enrichissement sans cause, GEG pourrait demander le remboursement des dépenses engagées depuis 20 ans qui ont été utiles à la Ville, mais comme ces dépenses ont été payées par les usagers, GEG ne s'est pas appauvri dans cette affaire, donc il n'y aura pas d'indemnisation à prévoir à ce sujet. Mais comme il y a eu faute de l'administration, GEG pourrait demander à être indemnisée à hauteur des bénéfices escomptés jusqu'au terme du contrat nul. Vu les incertitudes sur l'avenir dues à l'ouverture à la concurrence, les bénéfices escomptés ne pourront pas être supérieurs à ceux réalisés ces dernières années. Donc les sommes en jeu resteront modestes et pourront être couvertes par la gestion par une régie récupérant les actifs de GEG et son bon équilibre économique.

Il reste des questions plus ouvertes : GEG a des activités propres au-delà de la gestion des services de distribution du gaz et de l'électricité. Ainsi GEG, par des filiales, produit de l'électricité et en vend à des clients éligibles hors de Grenoble, elle vend du gaz naturel pour la propulsion des véhicules, elle participe à l'usine de cogénération Isergie. Pourquoi ne pas étudier une poursuite de la SEM centrée sur ces activités plus commerciales qui présentent un intérêt général en mobilisant des énergies renouvelables ou propres ou voir quelles sont celles qui peuvent être aussi prises en régie ?

Les autres solutions possibles sont de passer des délégations de service public avec soit EDF et GDF ou poursuivre avec GEG.

La solution de vouloir continuer une délégation de service public pose des problèmes délicats : il n'est pas sûr que le délégataire emporte aussi et sur le long terme le marché de l'éclairage public. Il y a donc un risque pour une partie du personnel de GEG de devoir quitter la délégation. La mise en régie est de ce point de vue beaucoup plus sûre et plus économique. C'est aussi le mode de gestion le plus souple car il peut évoluer à tout moment sans être dans le carcan d'un contrat de délégation qui a été arrêté à un moment et qu'il est toujours délicat et long à faire évoluer si les conditions économiques bougent. Or dès juillet 2007, l'ensemble des usagers de Grenoble pourra librement acheter son courant électrique à n'importe quel opérateur et en changer à tout moment. La privatisation d'EDF et de GDF ne va pas améliorer la situation, la notion même de service public va s'effacer devant les exigences des actionnaires.

Non à l'immigration jetable et à la chasse aux sans-papiers

Malgré la forte mobilisation de très nombreuses associations et mouvements, contre le projet de loi Sarkozy, la loi a été adoptée en juillet 2006. Il s'agit d'un nouveau *code d'entrée* et de séjour des étrangers qui conduit à une négation radicale des droits fondamentaux de la personne. Elle restreint encore plus radicalement le droit au séjour pour les familles, les conjoints, les enfants de toutes celles et ceux qui construisent leur vie en France. Elle entérine la quasi-disparition de cet outil d'« intégration » qu'était la carte de résident. Elle s'attaque aux mariages mixtes ainsi qu'au séjour des malades étrangers.

Ne seront plus acceptés en France que les « immigrés utiles », jugés rentables pour l'économie française (ingénieurs, techniciens, informaticiens, médecins, infirmières...). Quitte à piller les cerveaux des pays du tiers-monde.

Le 21 février dernier, une circulaire ministérielle précise les modalités d'interpellation des étrangers sans titre de séjour. Elle indique les lieux où ceux-ci peuvent être arrêtés : foyers et centres d'hébergement et leurs alentours, quartiers connus pour abriter ces étrangers, guichets des préfectures, véhicules (bus associatifs, ambulances, véhicules des pompiers...), hôpitaux, blocs opératoires, centres d'accueil pour toxicomanes... En Isère, en application de cette circulaire, un pôle immigration s'est réuni, à l'initiative de la préfecture, décidant d'organiser une véritable traque, demandant notamment à des responsables d'institutions et à des travailleurs sociaux d'aller à la recherche des étrangers qui ont été déboutés de leur demande d'asile ou d'un titre de séjour, accompagnés d'un policier, de les informer d'une aide possible au retour dans leur pays, et de leur laisser entendre clairement qu'en cas de refus ils s'exposent à être reconduits de force. Il faut soutenir ces travailleurs sociaux et ces membres d'institutions concernées qui refuseraient dans l'avenir de se faire les auxiliaires d'une telle chasse aux étrangers.

Heureusement, des réactions de la société civile, des mouvements politiques, des associations,... se multiplient. Face à cette pression aux relents xénophobes, des syndicats (FSU, CGT, SUD) de la cité administrative de Grenoble (DDASS, DDTFEP, conseil général) ont organisé une conférence-débat en juin pour dénoncer les atteintes aux règles de déontologie professionnelle des travailleurs sociaux, des inspecteurs du travail,... que la politique de la droite entraîne et faire part de leur détermination à la refuser.

Il faut aussi rester mobilisé contre les expulsions des sans papiers et de leurs enfants scolarisés, suite aux nombreux refus de régularisation par la préfecture cet été.

Face à cette pression aux relents xénophobes, des syndicats (FSU, CGT, SUD) de la cité administrative de Grenoble (DDASS, DDTFEP, conseil général) ont organisé une conférence-débat en juin pour dénoncer les atteintes aux règles de déontologie professionnelle des travailleurs sociaux, des inspecteurs du travail,... que la politique de la droite entraîne et faire part de leur détermination à la refuser.

Il faut aussi rester mobilisé contre les expulsions des sans papiers et de leurs enfants scolarisés, suite aux nombreux refus de régularisation par la préfecture cet été.

Les dangers des nanotechnologies, un bon dossier

Le comité de la prévention et de la précaution a remis son rapport sur les risques et les dangers des nanotechnologies et des nanoparticules.

voir sur le site

www.ecologie.gouv.fr/www.ecologie.gouv.fr

Enfin du bon travail... Le comité fait de nombreuses recommandations notamment sur les recherches sur les risques et les dangers et sur une évolution de la réglementation qui s'avère plus que nécessaire. Voici ce que dit l'introduction aux recommandations :

« *Le présent avis concerne les nanoparticules manufacturées à l'exception des nanoparticules utilisées à des fins médicales. Il dresse l'état des connaissances concernant les sources, les utilisations et le devenir des nanoparticules, leurs caractéristiques physico-chimiques, les données toxicologiques et écotoxicologiques. Par ailleurs, il présente les réglementations susceptibles de*

La consultation a fait pschitt... !

Migaud et Destot sont incapables de tenir leur promesse : il n'y aura pas de consultation des habitants sur la politique des déplacements.

Une des raisons de la crise de la démocratie représentative est l'affichage de nombreuses promesses au moment des élections, promesses qui ne seront pas tenues. En mars 2001, pour être réélu maire de Grenoble, Michel Destot accepte une condition posée par les écologistes : une consultation des habitants sera organisée pour se prononcer sur les priorités dans la politique des déplacements dans l'agglomération. Cet engagement est repris par D. Migaud et, à la demande des écologistes, le 13 juillet 2001 le conseil de Métro adopte à l'unanimité la résolution suivante :

« Une consultation des habitants de l'agglomération grenobloise sur les grandes priorités de la politique des déplacements sera organisée dans le cadre de la procédure d'adaptation du PDU, suite à la loi SRU, selon des modalités définies d'ici là. »

Cette consultation a été repoussée année après année. En 2003, elle a été annulée par la justice administrative, à la demande de la droite, puis relancée, de nouveau retardée sans explications. Elle était enfin programmée en octobre 2006. Un groupe de travail de la Métro élabore un questionnaire conformément à la résolution de 2001, questionnaire très correct et clair sur les coûts des investissements ainsi que leur calendrier de réalisation (Voir ce questionnaire ci-joint).

Mais c'était trop beau pour être vrai. Nos décideurs s'aperçoivent qu'il y a un risque que la somme de 700 M pour la rocade Nord soit un repousser et que donc la consultation n'aille pas dans le sens souhaité.

Le 7 juillet 2006, le président de la Métro propose au conseil d'annuler la consultation (qui ne serait pas très claire !) et de la renvoyer aux calendes grecques, c'est-à-dire après les municipales de 2008 et sur un sujet qui n'aura rien à voir avec l'engagement pris, puisque les habitants ne seraient consultés que sur la réalisation ou non de la rocade Nord, et non sur les priorités d'une politique multimodale des déplacements.

Moralité : pour certains élus, il ne faut consulter les habitants que lorsqu'on est sûr du résultat. Les habitants ne peuvent pas être consultés car il y a un manque d'information sur ce dossier, par contre les élus le peuvent et n'hésitent pas à voter un PDU avec une rocade Nord dont ils ne connaissent rien de la faisabilité technique, des coûts financiers réels, de l'impact environnemental,...

Cette incapacité à demander l'avis des citoyens avant de prendre des décisions importantes qui engagent leur avenir, démontre encore une fois qu'il est urgent de changer les pratiques politiques à Grenoble et dans l'agglomération. Il va falloir nous expliquer pourquoi, à l'avenir, MM. Migaud et Destot appliqueraient les promesses qu'ils feront lors des prochaines campagnes électorales ?

s'appliquer aux nanoparticules. Il s'interroge enfin sur la place à donner aux citoyens dans les choix sociétaux que les nanotechnologies impliquent. De l'analyse ainsi menée, il ressort au premier chef que les nanoparticules, du fait de leur très petite taille, peuvent susciter une réaction biologique et présenter un danger. Certes, il n'existe pas actuellement suffisamment de données pour évaluer le risque réel pour la santé de l'homme ou plus généralement l'impact sur le vivant. Mais de multiples arguments indiquent l'existence d'une réactivité biologique particulière des nanoparticules en rapport avec leur très petite taille, comparée à celle qui est observée avec des particules de même composition mais de plus grande taille (de l'ordre du micromètre ou plus). Cette réactivité cellulaire et tissulaire peut constituer un danger chez l'homme si celui-ci est exposé par inhalation, ingestion ou passage transcutané, à ces particules. » D'où la justification d'un moratoire que nous demandons sur les productions de nanoparticules, tant qu'on n'en saura pas un peu plus.

Économie : où est le ruissellement attendu ?

Un rapport universitaire sur l'analyse de l'impact de Crolles 2 et de l'alliance Freescale-Philips-STMicroelectronics sur l'emploi et le pôle économique Grenoble-Isère, apporte de nombreuses informations intéressantes sur ce dossier. Notamment il conclut à seulement des effets modestes de diffusion de cette opération dans les autres secteurs industriels et de services. Donc la théorie du ruissellement des développements de la microélectronique et des nanotechnologies sur l'ensemble de la collectivité, tant vantée par le maire, qui a présidé aux prises de décisions des collectivités dans leur politique économique était erronée, comme l'avait déjà suggéré la direction du travail. Seuls les écologistes s'étaient élevés contre ces affirmations gratuites et qui ne reposaient sur aucune étude sérieuse. Encore une fois les élus qui ont décidé cette politique (PS, PC, GO et la droite) l'ont fait sur un raisonnement purement idéologique. Les rédacteurs du rapport confirment aussi ce que les écologistes ont toujours avancé : « Les économistes s'accordent pour considérer qu'une spécialisation poussée dans un seul secteur peut avoir des effets négatifs à long terme si ce secteur en venait à subir une chute d'activité ou si les entreprises locales concernées rencontraient des difficultés dans la compétition mondiale. »

On est loin d'un développement durable. Le principe de précaution veut que les collectivités locales n'aident que des activités fortement créatrices d'emplois non délocalisables, ce qui n'est pas le cas avec Alliance.

Pôle de compétitivité, ça coince !

Le conseil municipal de Grenoble devait adopter une délibération fixant les aides de la ville aux pôles de compétitivité décidés par le gouvernement, notamment au pôle Minalogic. Rappel, ce concept est tourné vers le développement des entreprises dans certains secteurs de hautes technologies pour s'affronter à la concurrence mondiale. Le maire a été obligé de retirer la délibération car il n'avait pas de majorité pour la faire adopter. En effet, les élus écologistes y étaient opposés conformément à leur position claire et constante, par contre la nouveauté est venue du groupe du PC qui a évolué sur ce point, (est-ce le début d'une évolution de fond ?) et de la droite qui allait s'y opposer bien qu'elle soit d'accord avec cette décision gouvernementale ! Le maire, ayant pris de la hauteur en Himalaya, arrivera bien à convaincre quelques élus de l'opposition ou du PC pour arriver à ses fins. Sinon ce serait un bel échec de sa politique économique.

TEXTE DU QUESTIONNAIRE PRÉVU POUR LA CONSULTATION

Quelles sont pour vous les politiques publiques prioritaires en matière de déplacements pour améliorer la qualité de vie dans l'agglomération grenobloise ?

Classez les propositions suivantes par ordre de priorité : 1 pour la proposition prioritaire jusqu'à 4 pour la proposition la moins prioritaire). La date inscrite est la date de mise en service prévue.

• **Création d'un véritable RER sur les axes Grenoble-Valence, Grenoble-Lyon, Grenoble-Chambéry et Grenoble-Vif.**
(Coût : 330 M) 2012.

• **Développement du réseau de transport en commun (bus et tramway) avec :**
- extension de la ligne B de tramway jusqu'au Polygone scientifique (2009) ;
- création de la ligne de tramway Grenoble-S^t-Martin-le-Vinoux - S^t-Égrève - Le Fontanil (2011) ;
- prolongement de la ligne A de tramway vers Pont-de-Claix (2013) et Sassenage (2014).
(Coût : 450 M) 2007 à 2014.

• **Réalisation de la rocade Nord avec tunnel sous la Bastille** permettant de boucler la rocade autoroutière de l'agglomération grenobloise.
(Coût 700 M) 2015.

• **Poursuite des aménagements piétons-cycles** avec la réalisation de piste et bandes cyclables, de cheminements et traversées piétons, de passerelles (sur Isère, Drac, autoroutes, voies ferrées ...), du jalonnement et du stationnement cycles.
(Coût : 30 M) 2007 à 2012.

PDU

Le SMTC avait commencé à faire une révision du PDU de l'agglomération pour le rendre compatible avec la loi SRU et certaines autres exigences réglementaires. La justice ayant annulé le PDU (par manque de démocratie dans sa préparation), le SMTC s'est trouvé dans l'obligation d'élaborer un nouveau PDU, ce qui demandait l'élaboration de scénarios complets et d'études de trafic pour valider ces scénarios. Ce qu'il n'a pas fait.

Le projet voté le 10 juillet 2006 par le SMTC (les élus écologistes ont voté contre) se ressent beaucoup de cette précipitation. Toute la partie sur les alternatives à la voiture est correcte et comporte même des avancées importantes : limitation du nombre de places de stationnement dans les PLU, priorité affichée à la sécurité des modes doux, notions d'autoroutes apaisées et évidemment poursuite du développement des réseaux de transports en commun et cyclable. Mais elle manque de précision dans certains cas et reste beaucoup au niveau des intentions.

Par contre sur le trafic automobile et sur les justifications des projets routiers, le document est bâclé.

Ce projet de PDU décide la réalisation de la rocade Nord, mais refuse, au mépris de la loi, d'en indiquer le coût. L'habitude de mentir à ce

Le projet de PDU adopté par le SMTC

sujet est coriace : en 2000, le coût de la rocade était fixé à 2 milliards de francs alors qu'elle en aurait coûté 6 ! Le mensonge continue, maintenant la rocade n'a plus de prix !

Le coût d'une telle rocade dépasserait le milliard d'euros (700 millions d'euros 2004 dans l'avant-projet sommaire de la DDE, rendu au début de l'année, auquel il faudrait rajouter le coût de tous les aménagements). Bien évidemment, en absence d'une participation lourde de l'État, les collectivités ne peuvent pas se payer ce projet, d'où des recherches effrénées par le conseil général, de solutions moins chères, mais plus polluantes car moins enterrées.

Au-delà même des considérations budgétaires (pourtant primordiales !), il est important de débattre de l'efficacité même d'un tel projet. Dans l'ancien document de 2000, il était indiqué qu'à l'horizon 2010, la rocade étant en exploitation, la part modale de la voiture serait ramenée à 48% mais sans diminuer, en valeur absolue, le trafic automobile dans l'agglomération.

Le nouveau projet de PDU annonce qu'en 2012, sans la rocade Nord (qui ne serait prête qu'en 2014-2015) on atteindra une part modale de 44% pour la voiture !!! Avec en plus une stabilisation en valeur absolue du trafic automobile dans l'agglomération.

Il est donc enfin admis qu'un scénario sans rocade est beaucoup plus efficace qu'un scénario avec rocade pour diminuer le trafic automo-

bile et donc améliorer la qualité de l'air, objectif fondamental du PDU. C'est ce que nous avons toujours affirmé sans être entendus et qui a été démontré à de nombreuses reprises ailleurs.

La décision de faire la rocade Nord doit disparaître du PDU, elle n'a aucune justification.

La grande question reste celle des bouchons aux entrées de l'agglomération et des déplacements des pendulaires

La rocade Nord ne peut pas y répondre (d'ailleurs le projet de PDU ne le prétend pas).

Cette question aurait dû faire l'objet d'un chapitre particulier et détaillé puisque c'est le cœur des difficultés actuelles et futures puisque le développement du périurbain risque de continuer.

À partir du moment où une bonne partie des pendulaires se verra offrir des alternatives crédibles et efficaces, il y aura une diminution naturelle de l'ensemble des trafics sur l'A480 et la rocade Sud.

Le projet de PDU n'y répond pas de manière précise. Il énonce de manière juste la panoplie des mesures à mettre en place sans en indiquer les impacts chiffrés sur les transferts de trafic.

Le projet de PDU va être soumis dans quelques mois à enquête publique, il faudra se mobiliser pour exiger qu'il soit profondément revu et comprenne des engagements précis et contrôlables pour économiser l'énergie et combattre la pollution automobile dont il n'est plus contesté qu'elle tue tous les ans (155 personnes d'après le plan de protection de l'atmosphère 2006).

Le retour du corrompu

Tout est prêt pour que Alain Carignon se présente aux législatives dans la 1^{re} circonscription de l'Isère en juin 2007. Voici les différents étages de la fusée :

Avril 2006

Réélection à la présidence de l'UMP de l'Isère (avec un score digne d'une république bananière dit le Dauphiné Libéré !).

Mai 2006

Lancement du forum citoyen pour l'alternance pour une nouvelle gouvernance des collectivités de proximité, forum organisé en 10 ateliers.

Septembre 2006

Sortie de son livre « 2011, l'avenir nous appartient ».

Le corrompu donne des leçons de fausse démocratie

Dans son livre, le corrompu propose une leçon de nouvelle gouvernance (pour l'instant virtuelle) pour essayer de faire oublier la pratique de sa gouvernance bien réelle des affaires publiques entre 1983 et 1995. Comme d'habitude il nous vend des illusions et nous prend pour des gogos. En proposant d'enlever aux élus la responsabilité de passer les marchés publics il essaye de faire croire que cela va empêcher les abus de biens sociaux ou la corruption. C'est déjà un peu la reconnaissance que sous son règne c'étaient les élus qui organisaient les affaires. Mais cette proposition n'empêchera rien car les ententes en sous-main pourront continuer. La plupart des irrégularités se passaient en dehors et en amont des commissions d'appel d'offre. Seules seraient efficaces les mesures suivantes : un renforcement des moyens de contrôle et des moyens de la justice (pour accélérer ses procédures), le renforcement de l'indépendance des pouvoirs, et le renforcement des sanctions économiques contre les entreprises fautives, l'inéligibilité à vie pour les élus fautifs et le remboursement des sommes détournées. Mais évidemment il ne le propose pas.

Le corrompu donne sa version des faits

« En 1990, avec les affaires, ce n'est pas son honneur que la capitale du Dauphiné a perdu. C'est sa démocratie. Depuis cette date, des étiqueteurs de vertus se sont autoproclamés directeurs de consciences. Ces nouveaux prêtres de l'ordre sont des chefs de rayon qui sélectionnent très arbitrairement les produits supposés offerts à la vindicte populaire. » Donc c'est à cause de ceux qui se sont élevés contre les turpitudes du corrompu que Grenoble a perdu sa démocratie. Si on n'avait rien su, si on n'avait pas résisté, tout aurait été bel et beau... Décidément il ne regrette rien... Comme le disait le *Canard Enchaîné* du 14 juin 2000 : « Alain Carignon l'ancien maire RPR de Grenoble, se dit heureux de sa "quatrième existence" et affirme dans "Libération" du 10.06: "Je vais être très prudent, car je me suis trouvé bien idiot et bien imprudent dans mes vies précédentes." Piquer du pognon, passe encore, mais se faire prendre, quelle idiotie ! »

Le corrompu change de position comme de chemise

Maintenant il en appelle à l'État de droit « ...que chaque citoyen fasse une affaire personnelle d'un vrai retour à un État démocratique. Il repose sur l'État de droit respecté pour chaque individu, sur le débat des idées et le choc des exemples sans fausse restriction ». Ce même État de droit qu'il fustigeait il n'y a pas si longtemps. De même il devient subitement un adepte de la transparence contre laquelle il s'élevait fortement. En effet, il écrivait un article dans le *Figaro* (22.10.2000) intitulé : « Contre la transparence, pour l'oubli » (sic !). « Ce dont la France a besoin pour en sortir, ce n'est pas ce que prône la majorité des bien-pensants. C'est d'oubli et d'opacité. [...] L'oubli est constructif. Seul il permet de regarder l'avenir avec confiance. [...] La volonté de soumission et d'infantilisation du plus grand nombre sous la formule littéralement absurde de l' "État de droit" - à laquelle il faudra aussi faire un sort. [...] Que le peuple exerce à nouveau une souveraineté par l'intermédiaire de ses représentants. Cela passe... par le secret indispensable pour décider ; par la responsabilité, qui peut impliquer le mensonge... » Comment faire confiance à quelqu'un qui ne regrette rien de ce qu'il a fait, qui continue à mentir qui vante le mensonge comme méthode de gestion politique et qui change de position si vite au gré des nécessités électorales ?

Le corrompu doit payer

Reconnu gestionnaire de fait, il devra rembourser, avec son ami X. Péneau, la somme de 253 126,35 euros au conseil général, qui a refusé en juin 2006 de considérer cette somme, qui correspondait à une activité fictive, comme ayant été d'utilité publique pour le conseil général. Ce sera bien la moindre des choses, car il faut rappeler que la corruption lui avait rapporté personnellement 19 millions de francs qu'il n'a pas été condamné à rembourser. Il faudra faire en sorte que le corrompu ne retrouve pas de siège de député, on ne peut confier l'élaboration des lois à un tel individu, qui fait campagne, avec un culot monstre, « pour une nouvelle gouvernance ». Il est regrettable que la loi n'impose pas une inéligibilité à vie pour de tels actes. Aux électeurs d'imposer cette inéligibilité !

Les faux écolos vont reflleurir aux législatives

Sur beaucoup de dossiers Corinne Lepage nous a habitués à des prises de position intéressantes. Par contre son mouvement « Cap 21 » qui entend se présenter aux élections législatives a des positions curieuses. Ainsi la déléguée pour l'Isère déclare en juin 2006 à l'issue du congrès de Cap 21 : « On sera représenté à toutes les élections, législatives, cantonales et municipales. Mais est-ce que l'on conduira les listes ou est-ce que l'on fusionnera ? Cela dépendra des listes. On jouera le jeu des alliances avec ceux qui partagent nos idées. À titre d'exemple, on est contre l'A51 et pour la rocade Nord » (!) Donc Cap 21 n'est pas hostile à une augmentation du trafic automobile dans l'agglomération, donc de la pollution de l'air. Qu'en pense C. Lepage qui a fait voter la loi sur l'air ? Un accord vient d'être passé entre le MEI (Waechter), Génération Écologie (Lalonde), Hommes Animaux Nature et Le trèfle (nature et animaux) pour qu'ils se partagent les circonscriptions législatives.

VOUS AIMEZ CE JOURNAL ? JOIGNEZ LE CHÈQUE À LA PAROLE !

Nom
Prénom
Adresse

Je m'abonne pour un an
- Abonnement de base 16
- Abonnement de soutien 23 et plus

J'adhère à l'ADES
(abonnement *Le Rouge & le Vert* 10 compris)
- 16 (chômeurs, étudiants)

- (0,3% du revenu annuel brut)
Une partie de votre adhésion est déductible des impôts.

Chèque à l'ordre de l'ADES
ADES, 12 rue Voltaire, 38000 Grenoble
Tél/fax/répondeur : 04 76 03 24 28
Courriel : contact@ades-grenoble.org
site web : www.ades-grenoble.org

GROUPE DES ÉLUS ADES À LA MAIRIE
04 76 76 38 75
GROUPE DES ÉLUS ADES À LA MÉTRO
04 76 59 58 06

Conformément à la loi « Informatique et liberté », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.



Le Rouge & le Vert Journal de l'Association démocratie écologie solidarité
Directeur de publication : Vincent Comparat
CPPAP : 1008 G 83774
ISSN : 0760-480
Impression : Les Écureuils, Gières
Maquette - Illustrations : Cled'12



5^e VOTATION CITOYENNE 20-21 et 22 octobre 2006

Tous résidents, tous citoyens,
tous égaux. VOTONS !

RÉUNION PUBLIQUE

DANS LE CADRE DU CYCLE DE FORMATION : « POUR DES CITOYENS ACTIFS : COMPRENDRE L'ACTION PUBLIQUE POUR LA TRANSFORMER », VOUS ÊTES INVITÉS À UNE RÉUNION PUBLIQUE

Mardi 10 octobre 2006 à 20 h 30
Maison des Associations 6 rue Berthe-de-Boissieux 38000 Grenoble

SUR LE THEME :
Gestion du gaz et de l'électricité à Grenoble
Quel avenir pour le service public ? Quel mode de gestion le mieux adapté ?
Quelle politique énergétique promouvoir ?
Qui doit payer l'éclairage public ?

La cour administrative d'appel de Lyon a annulé la décision de privatisation de Gaz Electricité de Grenoble prise en 1986 par la municipalité Carignon (voir article dans ce journal). La mairie va devoir revoir complètement la gestion de ces services publics. L'ouverture complète à la concurrence de la fourniture du gaz et de l'électricité va poser de redoutables problèmes de gestion et la privatisation des entreprises nationales aura de funestes conséquences à terme.